Comment bénéficier de l'Avance immédiate ?

Votre Agence LOGÉA Domicile, avec votre autorisation, procédera à la création de votre compte.

Vous recevrez ensuite un mail qui vous invite à activer votre compte en ligne sur : www.particulier.urssaf.fr

Dès l'activation faite, vous bénéficiez du service Avance immédiate!

Le crédit d'impôt 50%

est reversé instantanément!

Plus d'informations sur : particulier.urssaf.fr

N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Agence LOGÉA Domicile!



Nos Agences

Agence de BORDEAUX

8 rue Jean Artus 05 56 10 16 34

Agence de LANGON

27 rue Frères Saint Blancard 05 57 98 12 12

Agence de LESPARRE-MÉDOC

14 rue Maurice Rey 05 56 41 45 25

Agence de PAUILLAC

1-3 rue du Petit Monde 05 56 59 09 42

Agence de SAINT-DENIS-DE-PILE

11 bis rue des Platanes 05 57 74 29 90

Votre Agence

www.logea-domicile.fr







Votre crédit d'impôt pour les services à la personne évolue

Vous faites appel à l'Agence LOGÉA Domicile de votre choix. Les dépenses que vous engagez dans le cadre des services à la personne choisis vous donnent droit à un **crédit d'impôt de 50%**.

Jusqu'à présent, vous bénéficilez de votre crédit d'impôt l'année suivant les dépenses, au moment de votre déclaration auprès de l'administration fiscale.

Désormais, la déduction est immédiate!



Un service optionnel et gratuit

Avec l'Avance immédiate de l'Urssaf, vous déduisez immédiatement votre crédit d'impôt de 50% lors du paiement de votre facture.

Concrètement, pour une facture de 200 € de services à la personne, vous ne payez plus que 100 €.



Les avantages du service Avance immédiate

- Bénéficier immédiatement du crédit d'impôt : aucune avance à verser!
- Avoir plus de visibilité sur votre crédit d'impôt disponible.
- Recevoir et valider facilement, sur votre espace personnel, les demandes de paiement émises par votre Agence LOGÉA Domicile.
- Suivre votre consommation de crédit d'impôt sur l'année en cours depuis votre espace en ligne particulier.urssaf.fr





www.logea-domicile.fr

Comment ça marche?



LOGÉA Domicile émet une demande de paiement pour les prestations réalisées à votre domicile. L'Avance immédiate de crédit d'impôt est automatiquement déduite.





L'Urssaf vous informe par mail ou SMS de la mise à disposition d'une demande de paiement.





Vous avez 48h pour vérifier et valider en ligne la demande de paiement, sur particulier.urssaf.fr (au-delà de ce délai, la demande est automatiquement validée).





Prélèvement sur votre compte bancaire à **J+2** par l'Urssaf.





L'Urssaf verse la totalité du montant de la prestation à LOGÉA Domicile.





Votre déclaration de revenus est préremplie. Vous n'avez plus qu'à vérifier l'exactitude des informations.